



**Bureau communautaire
Mardi 26 Septembre 2023**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Olivier BRUN, M. Gérald VALENTINI, M. Olivier BERNARDI, M. Joseph RODRIGUEZ.

Absents : Mme Myriam GAIRAUD,

Rapporteur : M. Claude REVEL.

Approbation d'une convention de partenariat entre la Communauté de communes et la commune de Nébian pour l'organisation d'un spectacle

Monsieur REVEL rappelle que par délibération n°2021.10.05.01 en date du 05 Octobre 2021, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire de la Communauté de communes pour prendre toute décision concernant l'approbation des conditions d'affectation, d'occupation et de location, constitutives ou non de droits réels, des biens meubles et immeubles, pour une durée n'excédant pas neuf ans.

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-I-1658 portant modification des compétences de la Communauté de communes du Clermontais,

Considérant que depuis plusieurs années, le Théâtre le Sillon organise plusieurs spectacles en partenariat avec la commune de Nébian sur son espace public ou dans ses locaux afin de venir au plus près du public. Dans le cadre de sa saison culturelle itinérante, le Théâtre le Sillon et la commune de Nébian coopèrent pour accueillir et organiser les spectacles de théâtre suivants :

1 / Ateliers de pratiques artistiques dans la salle polyvalente sur la commune de Nébian

Tous les mercredis du 18 septembre 2023 au 12 juin 2024 inclus.

De 10h à 11h30 pour un atelier théâtre destiné aux 7-9 ans.

De 14h à 15h30 pour un atelier théâtre destiné aux 9-13 ans.

Une restitution des deux ateliers est prévue le mercredi 12 juin 2024.

Des répétitions des 2 groupes pour la restitution auront lieu le samedi 1^{er} juin et le samedi 8 juin de 10h à 17h.

2/ Stage Théâtre avec Thomas Poitevin (comédien du spectacle « Thomas joue ses perruques »).

Samedi 14 octobre 2023 de 9h à 18h à la salle Nelson Mandela de Nébien, sur inscription, dès 16 ans.

Improvisation, écriture, jeu d'aller-retours rapides et jubilatoires sans obligation de résultat, avec pour seule finalité de construire un personnage, ou de commencer à le faire.

3/ « 2 sœurs » par la compagnie **Le Cri de l'Armoire à la salle polyvalente de Nébien**

Le jeudi 18 janvier 2024 de 19h30 à 20h40.

Le vendredi 19 janvier 2024 de 14h30 à 15h40 (représentation scolaire) et de 19h30 à 20h40.

Le samedi 20 janvier 2024 de 20h30 à 20h40.

Conte, thriller, dès 13 ans, 1h10, payant.

Tarif des places de spectacles en vente : 13 € Plein tarif / 10 € Tarif réduit : Étudiants, - 25 ans, demandeurs d'emploi / 6 € Tarif très réduit : - 18 ans, bénéficiaires des minimas sociaux.

A l'issue de chaque représentation (hors scolaire), une soupe préparée sera offerte au public par le Théâtre Le Sillon ou son partenaire.

4/ Stage Théâtre sera proposé en parallèle du spectacle avec l'artiste, Marien Tillet.

Samedi 20 Janvier 2024 de 10h à 17h – à la salle Nelson Mandela de Nébien, dès 15 ans, sur inscription.

Explorez votre capacité cachée à inventer des histoires et à les raconter, dans un processus d'écriture orale. Improvisations et manipulations sonores sont au programme de cette journée.

Article 2 – Engagements des parties

1) La Communauté de communes du Clermontais, Théâtre Le Sillon s'engage à :

Moyens logistiques et financier pour les ateliers artistiques

- Mettre à disposition le personnel et le matériel scénique nécessaire au bon déroulement des ateliers,
- Assurer la coordination des ateliers : lien aux participants et aux intervenants,
- Ramener les clés de la salle en juin 2024,
- Prendre en charge la contribution financière liée aux frais d'électricité de la salle de la commune.

Moyens logistiques et financier pour l'atelier avec Thomas Poitevin

- Prendre en charge le coût de l'atelier,
- Prendre en charge le coût des déplacements, des repas et de l'hébergement de l'artiste,
- Prendre en charge la contribution financière liée aux frais d'électricité de la salle de la commune.

Moyens logistiques pour « 2 sœurs »

- Mettre à disposition le personnel et le matériel scénique nécessaire au bon déroulement du spectacle,
- Mettre en place le gardiennage éventuel du site,
- Fournir les flyers et affiches,
- Organiser et gérer la billetterie,
- Mettre en place le fléchage des parkings,
- Mettre à disposition de la Mairie de Nébian x 5 invitations par spectacle à destination des élus municipaux et du secrétaire de Mairie.

Moyens financiers pour « 2 sœurs »

- Prendre en charge le coût du contrat de cession du spectacle,
- Prendre en charge le coût des déplacements, des repas et de l'hébergement de la compagnie,
- Prendre en charge le coût du gardiennage éventuel du site,
- Prendre en charge les droits SACD/SACEM,
- Prendre en charge la contribution financière liée aux frais d'électricité de la salle de la commune.

Moyens logistiques et financier pour l'atelier avec Marien Tillet

- Prendre en charge le coût de l'atelier,
- Prendre en charge le coût des déplacements, des repas et de l'hébergement de l'artiste,
- Assurer la coordination des ateliers : lien aux participants et à l'intervenant,
- Prendre en charge la contribution financière liée aux frais d'électricité de la salle de la commune.

2) La Commune de Nébian s'engage à :

Moyens logistiques pour les ateliers artistiques

- Mettre à disposition la salle polyvalente tous les mercredis du 20 septembre 2023 au 12 juin 2024 moyennant une contribution financière destinée à couvrir une partie des frais d'électricité à hauteur de 50€,
- Mettre à disposition à titre gracieux la salle polyvalente le samedi 1^{er} juin 2024 et le samedi 8 juin 2024 de 10h à 17h,
- Remettre les clés à l'équipe du Théâtre Le sillon à partir du 20 septembre 2023 à 09h,
- Assurer le nettoyage des lieux tous les lundis et vendredis,
- Mettre à disposition sur site tous les mercredis : 5 tables et 35 chaises,
- Mettre à disposition la salle Dojo et la cuisine le mercredi 12 juin 2024 de 17h00 à 23h,
- Remettre les clés du Dojo à l'équipe du Théâtre Le sillon le mercredi 12 juin à 14h00,

- Autoriser la Communauté de commune du Clermontais à proposer le mercredi 12 juin 2024 une activité de vente de boissons et snacking 1h avant la représentation, et 1h30 après la représentation.

Moyens logistiques pour le stage Théâtre avec Thomas Poitevin

- Mettre à disposition la salle Nelson Mandela le samedi 14 octobre 2023 de 9h à 18h moyennant une contribution de 20€ par représentation,
- Remettre les clés à l'équipe du Théâtre Le sillon à partir du 13 octobre 2023 à 16h,
- Assurer le nettoyage des lieux avant et après l'atelier,
- Mettre à disposition sur site : 4 tables et 35 chaises.

Moyens logistiques pour les représentations de « 2 sœurs »

- Mettre à disposition la salle polyvalente du mercredi 17 janvier 2024 à 15h30 au samedi 20 janvier 2024 à 00h moyennant une contribution de 20€ par représentation,
- Prendre un soin particulier au nettoyage et à la bonne marche des sanitaires, notamment entre les représentations du 18, 19 et 20 janvier 2024,
- Remettre toutes les clés de la salle polyvalente au régisseur du théâtre le 17 janvier 2024 à 09h,
- Autoriser le régisseur du théâtre à se brancher sur l'armoire électrique de la salle,
- Assurer le nettoyage des lieux les lundis et vendredis,
- Mettre à disposition sur site 10 tables et 20 chaises,
- Interdire le stationnement sur 2 places de stationnement devant la salle du 17 janvier 2024 9h au 20 janvier 2024 23h pour permettre aux véhicules de la compagnie de décharger/charger,
- Autoriser la Communauté de Commune du Clermontais ou son partenaire à proposer une activité de vente de boissons et snacking 1h avant les représentations, et 1h30 après les représentations.

Moyens logistiques pour le stage Théâtre avec Marien Tillet

- Mettre à disposition la salle Nelson Mandela le samedi 20 janvier 2024 de 9h à 18h, moyennant une contribution financière de 20€,
- Remettre les clés à l'équipe du Théâtre Le sillon à partir du vendredi 19 janvier 2024 à 16h,
- Assurer le nettoyage des lieux avant et après l'atelier,
- Mettre à disposition sur site : 4 tables et 35 chaises.

Une convention détermine les modalités administratives, financières et techniques de ce partenariat.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Communauté de communes et la commune de Nébian pour l'accueil des spectacles mentionnés ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 26 Septembre 2023

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL

**Convention de partenariat
pour l'accueil et l'organisation de spectacles
Ref : 23COCOM19**

Entre les soussignés :

La Communauté de communes du Clermontois, Théâtre Le Sillon

Espace Marcel Vidal

20 Avenue Raymond Lacombe 34800 Clermont l'Hérault

Numéro S.I.R.E.T. : 243 400 355 00034 - code APE 8411 Z

Téléphone : 04 67 88 95 50

Représentée par **Monsieur Claude REVEL**, en sa qualité de Président

Ci-après dénommé « **La Communauté de communes du Clermontois** »

Et

La Commune de Nébian

Mairie, Place Jean Moulin 34800 Nébian

N° Siret : 21340180500014

Téléphone : 04 67 96 10 83

Représentée par **Francis BARDEAU** en sa qualité de Maire

Ci-après dénommée « **La Commune de Nébian** »

Préambule :

Depuis plusieurs années, le Théâtre Le Sillon organise plusieurs ateliers de pratiques artistiques et spectacles en partenariat avec la Commune de Nébian sur son espace public mais aussi dans ses locaux afin de venir au plus près du public.

Les parties souhaitent reconduire et renforcer ce partenariat en contractualisant des engagements de soutien respectif.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet

La Communauté de communes du Clermontais, Théâtre Le Sillon propose des ateliers de pratiques artistiques pour les enfants, adolescents et adultes.

La Communauté de communes du Clermontais, Théâtre Le Sillon et la Commune de Nébien coopèrent pour accueillir et organiser les projets suivants :

1 / Ateliers de pratiques artistiques dans la salle polyvalente sur la commune de Nébien

Tous les mercredis du 18 septembre 2023 au 12 juin 2024 inclus.

De 10h à 11h30 pour un atelier théâtre destiné aux 7-9 ans.

De 14h à 15h30 pour un atelier théâtre destiné aux 9-13 ans.

Une restitution des deux ateliers est prévue le mercredi 12 juin 2024.

Des répétitions des 2 groupes pour la restitution auront lieu le samedi 1^{er} juin et le samedi 8 juin de 10h à 17h.

2/ Stage Théâtre avec Thomas Poitevin (comédien du spectacle « Thomas joue ses perruques »).

Samedi 14 octobre 2023 de 9h à 18h à la salle Nelson Mandela de Nébien, sur inscription, dès 16 ans.

Improvisation, écriture, jeu d'aller-retours rapides et jubilatoires sans obligation de résultat, avec pour seule finalité de construire un personnage, ou de commencer à le faire.

3/ « 2 sœurs » par la compagnie Le Cri de l'Armoire à la salle polyvalente de Nébien

Le jeudi 18 janvier 2024 de 19h30 à 20h40.

Le vendredi 19 janvier 2024 de 14h30 à 15h40 (représentation scolaire) et de 19h30 à 20h40.

Le samedi 20 janvier 2024 de 20h30 à 20h40.

Conte, thriller, dès 13 ans, 1h10, payant.

Tarif des places de spectacles en vente : 13 € Plein tarif / 10 € Tarif réduit : Étudiants, - 25 ans, demandeurs d'emploi / 6 € Tarif très réduit : - 18 ans, bénéficiaires des minimas sociaux.

A l'issue de chaque représentation (hors scolaire), une soupe préparée sera offerte au public par le Théâtre Le Sillon ou son partenaire.

Une sublime histoire, entre peur et fascination

En 1953, dans le sud-ouest de l'Irlande, la jeune Aileen O'Leary disparaît. 60 ans plus tard, Marc, ethnologue spécialiste des hystéries collectives, retrouve son carnet intime et soupçonne la résurgence d'un massacre de sorcières.

Conçu comme une enquête où s'enchaînent dans la peau d'un seul comédien les témoignages des protagonistes de l'histoire, ce spectacle trouble la fiction pour mieux nous capter. À partir de sons et de boucles sonores créées en direct avec sa voix et son violon, Marien Tillet crée des ambiances qui viennent appuyer le récit.

Progressivement, on comprend que la folie et la peur sont deux sœurs qui aiment se côtoyer, qu'un journal intime n'est pas fait pour être lu et que le spectateur est une sorcière comme les autres. Un huis-clos tout en clair-obscur, hypnotique et fascinant.

Écriture, jeu : Marien Tillet - Scénographie, lumières : Samuel Poncet - Dispositif sonore : Pierre Alain Vernet.

4/ Stage Théâtre sera proposé en parallèle du spectacle avec l'artiste, Marien Tillet.

Samedi 20 Janvier 2024 de 10h à 17h – à la salle Nelson Mandela de Nébian, dès 15 ans, sur inscription.

Explorez votre capacité cachée à inventer des histoires et à les raconter, dans un processus d'écriture orale. Improvisations et manipulations sonores sont au programme de cette journée.

Article 2 – Engagements des parties

1) La Communauté de communes du Clermontais, Théâtre Le Sillon s'engage à :

Moyens logistiques et financier pour les ateliers artistiques

- Mettre à disposition le personnel et le matériel scénique nécessaire au bon déroulement des ateliers,
- Assurer la coordination des ateliers : lien aux participants et aux intervenants,
- Ramener les clés de la salle en juin 2024,
- Prendre en charge la contribution financière liée aux frais d'électricité de la salle de la commune.

Moyens logistiques et financier pour l'atelier avec Thomas Poitevin

- Prendre en charge le coût de l'atelier,
- Prendre en charge le coût des déplacements, des repas et de l'hébergement de l'artiste,
- Prendre en charge la contribution financière liée aux frais d'électricité de la salle de la commune.

Moyens logistiques pour « 2 sœurs »

- Mettre à disposition le personnel et le matériel scénique nécessaire au bon déroulement du spectacle,
- Mettre en place le gardiennage éventuel du site,
- Fournir les flyers et affiches,
- Organiser et gérer la billetterie,
- Mettre en place le fléchage des parkings,
- Mettre à disposition de la Mairie de Nébian x 5 invitations par spectacle à destination des élus municipaux et du secrétaire de Mairie.

Moyens financiers pour « 2 sœurs »

- Prendre en charge le coût du contrat de cession du spectacle,
- Prendre en charge le coût des déplacements, des repas et de l'hébergement de la compagnie,
- Prendre en charge le coût du gardiennage éventuel du site,
- Prendre en charge les droits SACD/SACEM,
- Prendre en charge la contribution financière liée aux frais d'électricité de la salle de la commune.

Moyens logistiques et financier pour l'atelier avec Marien Tillet

- Prendre en charge le coût de l'atelier,
- Prendre en charge le coût des déplacements, des repas et de l'hébergement de l'artiste,
- Assurer la coordination des ateliers : lien aux participants et à l'intervenant,
- Prendre en charge la contribution financière liée aux frais d'électricité de la salle de la commune.

2) La Commune de Nébian s'engage à :

Moyens logistiques pour les ateliers artistiques

- Mettre à disposition la salle polyvalente tous les mercredis du 20 septembre 2023 au 12 juin 2024 moyennant une contribution financière destinée à couvrir une partie des frais d'électricité à hauteur de 50€,
- Mettre à disposition à titre gracieux la salle polyvalente le samedi 1^{er} juin 2024 et le samedi 8 juin 2024 de 10h à 17h,
- Remettre les clés à l'équipe du Théâtre Le sillon à partir du 20 septembre 2023 à 09h,
- Assurer le nettoyage des lieux tous les lundis et vendredis,
- Mettre à disposition sur site tous les mercredis : 5 tables et 35 chaises,
- Mettre à disposition la salle Dojo et la cuisine le mercredi 12 juin 2024 de 17h00 à 23h,

- Remettre les clés du Dojo à l'équipe du Théâtre Le sillon le mercredi 12 juin à 14h00,
- Autoriser la Communauté de Commune du Clermontais à proposer le mercredi 12 juin 2024 une activité de vente de boissons et snacking 1h avant la représentation, et 1h30 après la représentation.

Moyens logistiques pour le stage Théâtre avec Thomas Poitevin

- Mettre à disposition la salle Nelson Mandela le samedi 14 octobre 2023 de 9h à 18h moyennant une contribution de 20€ par représentation,
- Remettre les clés à l'équipe du Théâtre Le sillon à partir du 13 octobre 2023 à 16h,
- Assurer le nettoyage des lieux avant et après l'atelier,
- Mettre à disposition sur site : 4 tables et 35 chaises.

Moyens logistiques pour les représentations de « 2 sœurs »

- Mettre à disposition la salle polyvalente du mercredi 17 janvier 2024 à 15h30 au samedi 20 janvier 2024 à 00h moyennant une contribution de 20€ par représentation,
- Prendre un soin particulier au nettoyage et à la bonne marche des sanitaires, notamment entre les représentations du 18, 19 et 20 janvier 2024,
- Remettre toutes les clés de la salle polyvalente au régisseur du théâtre le 17 janvier 2024 à 09h,
- Autoriser le régisseur du théâtre à se brancher sur l'armoire électrique de la salle,
- Assurer le nettoyage des lieux les lundis et vendredis,
- Mettre à disposition sur site 10 tables et 20 chaises,
- Interdire le stationnement sur 2 places de stationnement devant la salle du 17 janvier 2024 9h au 20 janvier 2024 23h pour permettre aux véhicules de la compagnie de décharger/charger,
- Autoriser la Communauté de Commune du Clermontais ou son partenaire à proposer une activité de vente de boissons et snacking 1h avant les représentations, et 1h30 après les représentations.

Moyens logistiques pour le stage Théâtre avec Marien Tillet

- Mettre à disposition la salle Nelson Mandela le samedi 20 janvier 2024 de 9h à 18h, moyennant une contribution financière de 20€,
- Remettre les clés à l'équipe du Théâtre Le sillon à partir du vendredi 19 janvier 2024 à 16h,
- Assurer le nettoyage des lieux avant et après l'atelier,
- Mettre à disposition sur site : 4 tables et 35 chaises.

Article 3 : Assurances, sécurité, prévention des incendies et dégradations

La Communauté de communes du Clermontais devra assurer les biens mobiliers dont elle aura l'usage ainsi que l'ensemble des risques locatifs (dégradations, vol, incendie). Elle garantira sa responsabilité civile pour tous les accidents et dommages susceptibles de survenir du fait de ses activités dans les lieux mis à sa disposition. Elle respectera les consignes incendie et veillera à ce que le public accueilli ne se livre à aucune dégradation ou vol.

Article 4 - Avenants

Des avenants mentionnant les moyens logistiques ou financiers complémentaires et spécifiques à chacun des spectacles cités à l'article 1 seront éventuellement établis.

Fait en 2 exemplaires à Clermont-l'Hérault, le 26 Septembre 2023

Le Maire de Nébian,	Le Président de la Communauté de communes du Clermontais,
Francis BARDEAU	Claude REVEL